



Mairie de SAINTE CATHERINE
58 Rue de Châteaueux
69440 SAINTE CATHERINE

Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du Mercredi 10 Juin 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 10 juin à 20h30, Le Conseil Municipal de la **Commune de SAINTE CATHERINE**, dûment convoqué le 4 Juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DAYDÉ, Maire.

PRÉSENTS : DAYDE Thierry - FARGEOT Julien - NAUMOWICZ Christelle - JACQUET Adrien - MANTEL-FORISSIER Élodie - BUISSON François - ROUCHON Virgile - PERRICHON Sandrine - DOBRESCU-WEISSE Natalia - HERAS Claire - FANJAT Nadine - MONTAGNY Éric - TIRARD Martin - ROQUET Annabelle - VILLE Florian

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

En vertu de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales, Virgile ROUCHON **est désigné secrétaire de séance.**

Ordre du jour :

- Délibération n°2026-043 : Approbation du règlement de la garderie périscolaire année scolaire 2026-2027
- Délibération n°2026-044 : Révision des tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2026-2027
- Délibération n°2026-045 : Approbation de la convention paragrêle
- Délibération n°2026-046 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale Boules des Terreaux
- Délibération n°2026-047 : Demande de subvention au Département du Rhône et Approbation des modalités de financement pour l'achat de jeux pour enfants
- Questions diverses
- Tour de table

N'apportant aucune observation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal des séances du 20 Mai et 5 Juin 2026.

Délibérations

Délibération n°2026-043 : APPROBATION DU RÈGLEMENT DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le règlement de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2026 - 2027 et propose de l'approuver. Une annexe à ce règlement a été établie à destination des enfants. Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** le règlement de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2026-2027, **DÉCIDE** d'appliquer ce règlement à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Délibération n°2026-044 : RÉVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2026-2027

1. Présence occasionnelle

- | | |
|----------------------------------|--------|
| • accueil matin ou soir - 1 h 00 | 2.50 € |
| • accueil soir - 1 h 30 | 3.60 € |
| • accueil soir - 2 h 00 | 5.00 € |
| • accueil midi | 1.50 € |

Forfait trimestriel par enfant

• accueil matin ou soir - 1 h 00	55.00 €
• accueil soir - 1 h 30	80.00 €
• accueil soir - 2 h 00	105.00 €
• accueil midi	42.00 €

3. Quotient familial

Une tarification basée sur le quotient familial (sur présentation d'un justificatif) est appliquée.

QF < 500 : réduction de 20 % sur tous les tarifs

500 < QF < 1000 : réduction de 10 % sur tous les tarifs

4. Dépassement horaire

• pour tout enfant encore présent après 18 h 30	20.00 €
• toute ½ heure entamée est due	1.10 € par ½ heure

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2026-2027, **DÉCIDE** d'appliquer ces tarifs à compter de la rentrée scolaire. 2026-2027

Délibération n°2026-045 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2026 POUR LE FINANCEMENT D'UN SYSTÈME DE DÉTECTION ET DE LUTTE CONTRE LA GRELE POUR LE TERRITOIRE DES MONTS DU LYONNAIS

Un dispositif de lutte contre la grêle est en place depuis le 1^{er} mai 2019. Une association « Paragrêle 69 » a été créée pour en assurer le fonctionnement. En 2019, une convention constitutive de groupement de commandes relative à la mise en place de ce système, a été établie entre la CCVG, CCPA, CCVL, COPAMO, CCMDL, CCPO et COR. Cette convention constitutive prévoyait la répartition des coûts d'investissement entre chaque communauté de communes adhérente au dispositif. Considérant que ce dispositif, à l'origine mis en place pour protéger les cultures agricoles, permet aussi de protéger les biens des communes, des entreprises et des particuliers lors d'épisodes de grêle. Il est proposé que la CCMDL s'engage à verser à l'association Paragrêle 69, une participation financière équivalente à 2024 avec un maximum de 0,80 € par habitant du territoire Rhône de la CCMDL, soit un montant de la participation s'élève à 24 640.80 €. Il est proposé que cette participation financière se décomposera en deux parties : une participation financière équivalente de 13 244.43 € TTC abondée par la CCMDL (0.43 € par habitant), une participation de 11 396.37 € TTC abondée par les communes du Rhône de la CCMDL (0.37 € par habitant et par commune). Ainsi la participation des communes reste la même que celle appelée depuis 2020 mais tient compte de la mise à jour du nombre d'habitants (population totale, recensement 2023, applicable au 1^{er} janvier 2026 soit 30 801 habitants). Cette participation financière est soumise à délibération de chaque commune. A ce titre, une convention entre la CCMDL et chaque commune du Rhône devra être signée. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la participation financière de la commune ainsi que la convention afférente à intervenir avec la CCMDL.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** Vu le projet de convention à intervenir avec la CCMDL pour approuver la répartition de l'apport financier, **DÉCIDE à l'unanimité APPROUVE** la participation financière de la commune à hauteur de 0.37€ par habitant, soit pour 969 habitants, la somme de 358.53 €, **APPROUVE** la convention à intervenir avec la CCMDL formalisant la répartition de la participation financière de chacun, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la CCMDL, **CHARGE** l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Explications sur les modalités de fonctionnement du dispositif « Paragrêle ». Nadine FANJAT indique que les agriculteurs contribuent également au financement de ce système.

Délibération n°2026-046 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION AMICALE BOULES DES TERREAUX

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter cette délibération allouant une subvention exceptionnelle à l'Amicale Boules des Terreaux afin de financer la fête pour les 60 ans de l'association qui se tiendra au mois d'août (feux d'artifice, fête de village...). Monsieur le Maire, propose une subvention d'un montant de 600.00 €.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 600.00 € pour l'association Amicale Boules des Terreaux, **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer

Délibération n°2026-047 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU RHONE ET APPROBATION DES MODALITÉS DE FINANCEMENT POUR L'ACHAT DE JEUX POUR ENFANTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans la composition des dossiers de demande de subvention, chaque opération doit faire l'objet d'une délibération de la collectivité approuvant le lancement du projet ainsi que son plan de financement.

Monsieur le Maire demande l'approbation du lancement du projet ainsi que son plan de financement.

Monsieur le Maire rappelle que suite au rapport de contrôle des équipements sportifs et récréatifs réalisé par la société SOLEUS, plusieurs jeux ont dû être supprimés car trop dangereux. Monsieur le Maire propose d'acheter deux nouveaux jeux.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement de l'opération :

DATE	MONTANT DES TRAVAUX	SUBVENTIONS ET FINANCEMENT	
2026 2027	27 412.00 € H.T Achat Jeux	Subvention départementale :	
		Aide sollicitée : (50%)	13 706.00 €
		Financement communal :	13 706.00 €
		Total financement :	27 412.00 €

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** le lancement du projet et le plan de financement, **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Département du Rhône et à signer tous documents afférents aux travaux.

Annabelle ROQUET donne des explications sur les deux devis demandés. Nadine FANJAT questionne sur la reprise du sol autour des jeux. Les Services techniques pourraient se charger de la remise en état des terrains.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que :

- **Camping** : La vente aura lieu le Mardi 16 Juin. Le futur repreneur a sollicité l'accès pour un nettoyage des lieux. L'ouverture du camping aura lieu le Mercredi 17 Juin.
- Le **rapport 2025 sur le prix et la qualité du Service public d'eau potable** établi par le **SIEMLY** est consultable en mairie.
- Le **rapport 2025 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif** établi par le **SIMA Coise** est également consultable en mairie. Annabelle ROQUET se renseigne sur les contrôles nocturnes réalisés les 10 et 11 Juin. Adrien JACQUET explique que cette démarche a pour objectif de dresser un état des lieux des réseaux afin d'assurer leur bon fonctionnement.
- **Procédure de désaffectation et déclassement du Chemin de Noyer** : Plusieurs propriétaires ont souhaité faire l'acquisition de portions de ce chemin situé entre la Route du Pavé et le hameau du Rat. Ce dossier sera étudié en Commission Voirie.
- **Référent Frelon** : Christophe BAI s'est porté volontaire. Son engagement consiste à repérer et signaler les nids, transmettre les bonnes pratiques, servir de relais entre les citoyens et les autorités locales, contribuer à la mise à jour des données sur le terrain.
- **Elections sénatoriales** : Retour sur le conseil municipal du 5 Juin : désignation de 3 délégués et 3 suppléants. L'élection des sénateurs aura lieu le 27 Septembre 2026.
- **La Mornantaise** : L'association organise un trail sur 3 parcours le Dimanche 20 Septembre afin de récolter des fonds au profit de la lutte contre le cancer, les maladies cardiovasculaires et neurologiques. Une partie de ces parcours empruntera les routes et chemins de la commune. Appel à bénévoles.
- **Jobs d'été** : Une candidature a été déposée par un jeune de 16 ans. Suite aux conditions de travail compliquées et aux nombreuses contraintes, une réponse négative lui a été transmise.
- **Ateliers créatifs enfants / adultes** : Reconstitution des après-midis créatives réalisées par Aline BAI. Horaires et tarifs inchangés.
- **Contrat à renouveler** : Le contrat de Séverine BRAISAZ établi pour la surveillance des enfants durant le périscolaire est reconduit pour 3h15 hebdomadaire. Pour le contrat de Frédérique CARREL-ROUSTAN, il

pourrait être renouvelé jusqu'à fin 2027, mais elle ne souhaite pas poursuivre la surveillance de la cantine et gèrerait uniquement la gestion de la salle des fêtes. A étudier en Commission Ressources Humaines.

- **Rallye Monts et Coteaux** : Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour le passage de l'épreuve sur la commune le Samedi 7 Novembre 2026. François BUISSON explique que l'association OPSM propose des appels à projets sur le thème « décarbonation » qui consiste à participer à l'achat et la plantation d'arbres pour les communes. Après discussion, la Commune proposera sa candidature pour l'année 2027.
- **Remerciements** : Les membres de l'association Rencontre et Amitié de Messimy exprime sa sincère gratitude pour avoir autorisé l'accès aux sanitaires du stade municipal aux randonneurs lors d'une sortie randonnée pique-nique le 18 Mai.
- **Saintélyon 2026** : Présentation du dossier de l'épreuve qui se tiendra les 28 et 29 Novembre 2026. Une rencontre aura lieu le Lundi 22 Juin prochain avec les organisateurs, la Municipalité et les membres du Comité des Fêtes. Lors de cette réunion, Monsieur le Maire insistera sur la présence de deux gendarmes réservistes pour l'organisation sur la commune.
- **Installation Food Truck** : Le camion « Burger des Monts » s'installera tous les jeudis à partir du 11 Juin sur le parvis de l'église.
- **Référent Energie Bâtiment** : Le Parc Eco Habitat demande la désignation d'un référent pour la mission Energie Bâtiment. François BUISSON se porte volontaire ainsi que Christelle NAUMOWICZ en cas d'empêchement.
- **Téléthon** : La prochaine édition se déroulera les 4 et 5 Décembre 2026. En 2025, la somme de 610 € a été récolté sur la commune dont un don de 100 € versé par la Commune.
- **Cimetière** : La Famille GIACOTTO a fait l'acquisition en 2005 d'une concession dans le nouveau cimetière. Un caveau ainsi qu'un monument avec gravure sur la stèle ont été réalisés. A leur demande, cet emplacement vide a été cédé à titre gratuit à la commune. En cas de revente de cette concession, la gravure posera problème. A étudier prochainement par le CCAS.
- **Invitation** : Les Paroisses Saint Jean-Pierre Néel et Saint Vincent en Lyonnais organisent une journée festive le Dimanche 5 Juillet. Le Père CARRON adresse ses félicitations à la nouvelle équipe municipale.
- **Conférence des Maires** : Monsieur le Maire donne des informations sur cette rencontre : échanges avec le responsable du Trésor Public de Givors, projet d'une course longue distance par l'association ATOS, points sur l'urbanisme : transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité, présentation du service Urbanisme, informations sur la revitalisation de la zone de loisirs d'Hurongues et sa baignade naturelle, planning des commissions intercommunales.

Tour de table

Adrien JACQUET

- **SIEMLY** : Compte-rendu de l'assemblée générale : élection du président Bernard CHAVEROT. La zone de captage des eaux de Grigny n'est pas concernée par la pollution des PFAS (résultats situés sous la limite réglementaire)
- **Jardins partagés** : trois habitantes de la commune demandent la mise à disposition d'un terrain pour créer leur potager. Après renseignement pris auprès de l'Association « Les Jardins des Charmattes » à Saint Martin en Haut, un règlement intérieur pourrait être mis en place. La location serait renouvelable toutes les années. Un composteur pourrait être déposé dans ce jardin. A voir qui en aurait la gestion ? Ce dossier sera étudié prochainement par la commission Associations.

Claire HERAS

- Suite à l'entretien avec l'Ordre des médecins concernant les dossiers médicaux des patients du Docteur HAUDRY, la Commune n'a aucune obligation de conserver ces documents. Ils recommandent de les archiver durant 20 à 30 ans ou de les détruire. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas garder ces dossiers médicaux et de procéder à leur destruction.
- **Bibliothèque** : Compte-rendu de l'AG : bilan positif, même bureau, plus de lecteurs, plus d'emprunts de livres. L'association fêtera cette année ses 40 ans. Une fête aura lieu le 26 Septembre.
- L'absence d'issue de secours à la bibliothèque est problématique. A voir en Commission Bâtiments communaux.

Nadine FANJAT

- Marianne : Le Conseil Municipal souhaite changer le portrait de Marianne. A étudier en Commission Patrimoine - Culture

nnabelle ROQUET

- Revoir les devis des jeux pour enfants après acceptation de la subvention.

latalia DOBRESKU-WEISSE

- Lundi 8 Juin a eu lieu la rencontre entre les élus de la Commission Associative et les représentants d'associations. Points abordés : révision des demandes de subventions, mutualisation du matériel des associations, réflexion sur la mise en valeur des associations sur le site Internet....

sandrine PERRICHON

- Suivi RH : Remise de médailles du travail à mettre en place. Réorganisation de l'entrée de la mairie.
- Déchets : Signature d'une convention entre la CCMDL et le SITOM sur la possibilité de déposer les déchets dans les colonnes de Riverie pour les habitants de la Paponnière, les Abreuvoirs, Brûle Fer, La Bullière, les Servannières, La Villonnière. Une information leur sera envoyée.

Christelle NAUMOWICZ

- VIVAL : L'épicerie a été sélectionnée pour une animation organisée par CASINO « cyclociné » : regarder un film tout en pédalant. Cette manifestation aurait lieu le 24 juillet vers 21h30 sur le parking des commerces.
- Participation à une rencontre le Lundi 8 Juin avec Monsieur le Maire à un évènement Rhonalpia sur la redynamisation des centres bourgs.
- Rencontre le Lundi 15 Juin avec les artisans, commerçants et agriculteurs de la commune.
- Demande du propriétaire du Camion des 2 Papas pour l'installation d'un distributeur de pizza. A étudier en Commission Commerces.

Eric MONTAGNY

- Intervention Pompiers : Les pompiers de Chabanière demandent la réalisation de manœuvres les 7 et 16 Septembre 2026 de 19h à 21h. Ils souhaiteraient utiliser la cour de l'école Les 2 Versants afin d'effectuer des exercices de secours à la personne et accéder à l'étang pour une mise en aspiration du camion afin de vérifier la capacité en eau en cas d'incendie.
- Parc des Ecureuils : Suite au nettoyage des lieux par les employés communaux, le parc est ouvert. Plusieurs cèdres sont en mauvais état : risques de chute en cas de grand vent. Présence de nombreuses déjections de chiens. Voir avec les propriétaires de chiens. Poser un panneau pour sensibiliser les promeneurs.

Elodie MANTEL-FORISSIER

- Rencontre associations : Compte-rendu de cette rencontre.
- Intervention à l'école Les Deux Versants : Plusieurs élus se sont rendus dans l'école. Présentation du rôle des élus. Echange qui a suscité l'intérêt des élèves. En attente d'un rendez-vous avec l'inspecteur qui a la vision sur les effectifs futurs des écoles du territoire.

Julien FARGEOT

- Les travaux du nouveau restaurant ont débuté. L'établissement devrait ouvrir ses portes en Septembre. Une rencontre avec le repreneur devrait avoir lieu prochainement.

Fin de séance à 23h00

Le secrétaire de séance



Virgile ROUCHON



Le Maire



Thierry DAYDÉ

Publié sur le site internet de la commune le :

Affiché le :

10 JUL. 2026

10 JUL. 2026